

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 480)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 494

présenté par

Mme Rist, rapporteure générale au nom de la commission des affaires sociales et M. Bazin

ARTICLE 24 QUATER

À la fin de la seconde phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« six régions dont un territoire ultramarin »

les mots :

« trois régions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La rédaction de l'article 24 *quater* adoptée au Sénat propose d'étendre l'expérimentation à six régions. Or, un tel dispositif est plus proche de la généralisation que de l'expérimentation et crée le risque d'une France « à deux vitesses ». Il convient donc de rétablir, de façon traditionnelle, la limite de l'expérimentation à trois régions.